

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU 22 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 juillet, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16-07-2020.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Frédéric GUILLON, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Cyrille CHAUVET, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT et Annabelle PICARD.

Etaient absentes et excusées :

- Laëtitia CHATRY qui avait donné pouvoir à Xavier PROUTEAU
- Chrystelle PREAULT qui avait donné pouvoir à Laurent PREAULT

André BEAUGENDRE a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 08-06-2020 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**

**Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)**

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2020-7	2, rue des Sillons	AB 21	Maison individuelle	934 m <sup>2</sup>
2020-8	11, rue de La Joussemière	AD 84	Maison individuelle	1 165 m <sup>2</sup>

- Décision de monsieur le Maire de reconduire les taux d'imposition 2019 en 2020 en raison de l'échéance au 03-07-2020 à savoir :
  - Taux du foncier bâti : 19.03 %
  - Taux du foncier non bâti : 51.46 %

**DELIBERATIONS PRISES**

**1. Vote du budget primitif communal 2020 et affectation du résultat 2019**

<b>Prévisions fonctionnement dépenses</b>		<b>Prévisions fonctionnement recettes</b>	
011- charges à caractère général	182 284	70- produits des services-du domaine et ventes diverses	22 452
012- personnel	211 905	73- impôts et taxes	419 132
65- autres charges de gestion courante	146 630	74- dotations, subventions et participations	209 276
66- charges financières	11 000	75- autres produits de gestion courante	26 011
67- charges exceptionnelles	88 912	77- produits exceptionnels	2
042- écritures comptables, opérations d'ordre	11 122	042- écritures comptables, opérations d'ordre	10 000
021- virement à la section d'investissement	304 335	002 résultat reporté de 2019	269 315
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>956 188</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>956 188</b>

**VOTE DES SUBVENTIONS**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION ATTRIBUEE POUR 2020</b>
Association foncière de remembrement	1 000 €
A.F.N. (les anciens combattants)	200 €
APPEL (association des parents d'élèves de l'école privée)	640 €
Tempo (école de musique)	150 €
Comité des fêtes	250 €
USSEPLCP (football)	560 €
Palluau Athlétic Club	120 €
Association sportive du collège St Paul	200 €
A.P.E. (association des parents d'élèves de l'école publique de Palluau)	240 €
Kijoukoi (association de théâtre)	60 €
Les Restos du coeur	300 €
Les amis de la résidence St Pierre	280 €
Ils elles dansent de St Etienne du Bois	160 €
Basket Club de Palluau	240 €
Pompiers d'Aizenay pour leur centenaire (subvention exceptionnelle)	500 €
M.F.R. Les Achard	50 €
B.T.P. et C.F.A. La Roche Sur Yon	100 €
M.F.R. Le Poiré Sur Vie	50 €
C.F.A.-M.F.R. St Gilles Croix de Vie	50 €
IFACOM – C.F.A. La Ferrière	50 €
A.D.M.R. d'Aizenay	822 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>6 022 €</b>

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
Remboursement capital des emprunts	56 000	Virement de la section de fonctionnement	304 335
Effacement de réseaux place de l'église	42 800	Récupération de la TVA sur travaux 2019	65 216
Remboursement frais d'investissement école publique de Palluau	5 270	Taxes d'aménagement	20 000
Réintégration du terrain pour les 3 locatifs des aînés du budget lotissement	45 528		
Travaux sur le passage à gué de La Birochère et de Douin	1 727		
Réhabilitation mur du jardin de la mairie	9 094 en Restes à Réaliser (R.A.R.)		
Autres dépenses dont achat de matériel, panneaux....	23 312	Autres recettes dont caution des loyers	900
Restauration de 16 tableaux à l'église	20 497 en R.A.R.	Subvention	18 323 en R.A.R.
Travaux de voirie	57 450		
Construction nouvelle salle polyvalente « espace à'Capella »	1 551 145 dont 1 401 159 en R.A.R.	Subventions et emprunt trésorerie	883 395 en R.A.R. dont 500 000 € d'emprunt
Construction de 3 logements locatifs pour les aînés	454 010 en R.A.R.	emprunt	400 000
Ecritures comptables ou opération d'ordre	13 360	Ecritures comptables ou opération d'ordre	14 482
Déficit 2019 reporté	126 294	1068- réserves sur excédent de fonctionnement 2019	714 336
Autres travaux pour équilibrer le budget	14 500		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 420 987</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 420 987</b>

**2. Vote du budget assainissement 2020 et affectation du résultat 2019**

<b>Assainissement fonctionnement dépenses</b>		<b>Assainissement fonctionnement recettes</b>	
Dépenses réelles	22 409	Taxes de raccordement et redevances assainissement	107 832
dotation aux amortissements	27 452	Dotation aux amortissements	13 882
Virement section d'investissement	125 802	Excédent 2019	53 949
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>175 663</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>175 663</b>
<b>Assainissement investissement dépenses</b>		<b>Assainissement investissement recettes</b>	
Dépenses réelles dont agrandissement du poste de relevage à La Brémaudière	324 116	Recettes réelles	0
Dotation aux amortissements	13 882	Dotation aux amortissements	27 452
		Excédent 2019 reporté	184 744
		Virement de la section de fonctionnement	125 802
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>337 998</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>337 998</b>

### 3. Vote du budget lotissement 2020 et affectation du résultat 2019

Lotissement fonctionnement dépenses		Lotissement fonctionnement recettes	
Solde des travaux	94 713	Recettes réelles dont vente des parcelles et réintégration du terrain pour les 3 locatifs à destination des aînés	459 344
Ecritures comptables de stock	823 287	Ecritures comptables de stock	458 656
<b>Total des dépenses</b>	<b>918 000</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>918 000</b>
Lotissement investissement dépenses		Lotissement investissement recettes	
Ecritures comptables de stock	823 287	Ecritures comptables de stock	823 287
<b>Total des dépenses</b>	<b>823 287</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>823 287</b>

### 4. Choix de l'entreprise pour les travaux voirie 2020

Après consultation, le conseil municipal décide d'attribuer le marché voirie 2020 à l'entreprise SEDEP pour un montant de 39 721.20 € H.T. pour la réfection de la route des Grands Bois et de la route menant au lieu-dit « La Birochère ». Les crédits ont été inscrits au budget primitif communal au compte 2315 opération 16.

### 5. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal (6 ans)

Il faut donner 24 noms et c'est l'administration fiscale qui nommera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants ;

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal fixe comme suit la liste des contribuables parmi lesquels pourront être choisis les membres de la commission :

#### Proposition comme commissaires titulaires

- Jean-Michel VALOT : 1, Douin
- Daniel JACQUES : 4, Le Piquérant
- Henri FILLATRE : 7, rue de la Croix Gilard
- Jean-Paul RIGALLEAU : 6, La Rochette

- Edith ANGIBAUD : 9, rue de Douin
- Annie RENAUD : 13, rue de la Brémaudière
- Amélie GUILLET : 9, rue des Sables
- Didier DAVIET : 5, La Rochette
- Didier BOUANCHEAU : 2, La Brunière
- Jérôme QUINT : 3, rue des Pressoirs
- Eliane PELLE : 15, rue de Nantes
- Marie-Josèphe DELORME : 1, rue du Vieux Bourg

**Proposition comme commissaires suppléants**

- Pascale PROUTEAU : 23, rue des Sables
- Claudine BESSON : 6, le Piquérant
- Bernard PAQUEREAU : 34, rue de Nantes
- Alain PUAUD : 6, impasse des Démeries
- Marie-Chantal RIVALLAND : 20, rue de Nantes
- Jean-Paul OSWALD : 11, rue de la Croix Gilard
- Michel CHATRY : 6, impasse du Grand Chemin
- Patrice GUILLOTON : 8, impasse du Charron
- Olivier PRAUD : 1, La Boège
- François PELLE : 10, La Vergne
- Monique ROY : 12, place de l'église
- Marie JOYAU : 4, impasse du Brégeon

**6. Mise à jour du tableau des effectifs pour le personnel communal**

Suite au départ de madame Maryline BUSSONNIERE le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le service cantine-garderie a été réorganisé. En conséquence, monsieur le Maire propose le tableau des effectifs suivant à compter du 01-10-2020 :

- un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (emploi permanent, temps plein) : service administratif
- un adjoint administratif (emploi permanent, temps plein) : service administratif
- un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (emploi permanent, temps plein) : service technique
- un adjoint technique (emploi permanent, temps plein) : service technique
- un adjoint technique (emploi permanent, temps plein) pour les services cantine et garderie et l'entretien des bâtiments
- un adjoint technique : emploi permanent, 1h 75 par jour scolaire pour le fonctionnement de la garderie soit 15.46% d'un équivalent temps plein.

**7. Conseil en organisation du personnel proposé par le centre de gestion pour optimiser la politique de ressources humaines**

Le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le maire pour une prestation en organisation de la gestion des ressources humaines proposé par le centre de gestion pour un montant de 4 987.50 €

**8. Formation des élus**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux. Le conseil municipal décide d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences et les projets de la commune
- Renforcer la compréhension de la gestion de la politique locale : marchés publics, urbanisme, finances publiques, droit public....

- De fixer le montant des dépenses de formation à 1 000 € (montant inférieur à 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus)
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

**9. Validation du devis du garage Galip'automobile pour la réparation du nettoyeur haute pression : 1 078.40 € T.T.C.**

Le conseil municipal émet un avis favorable.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

**10. Lancement de la campagne de recensement de la population du 21/01/2021 au 20/02/2021**

Le coordonnateur communal désigné par monsieur le Maire est Christelle CHIGNON qui sera à nommer avant le 30-09-2020 par arrêté avec une formation d'une journée le 12 novembre. Il faudra recruter de 2 agents recenseurs avec 1 formation de 2 ½ journées en novembre. Pour info : en 2016 : 73% des personnes ont répondu par internet. L'annonce pour le recrutement paraîtra dans le bulletin communal de septembre 2020.

**11. Point sur la location de l'ancienne salle polyvalente en septembre et octobre**

Au vu des contraintes sanitaires dues au covid 19, nous sommes dans l'obligation d'utiliser la salle polyvalente 2, rue de Douin pour le fonctionnement des services cantine et garderie à la rentrée scolaire. En conséquence le conseil municipal décide d'annuler toutes les réservations de location en cours et de ne prendre aucune autre future réservation tant que la situation n'évolue pas.

**12. Adhésion à la fondation du patrimoine**

La fondation du patrimoine a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine des communes ou des privés en permettant par exemple aux particuliers de faire des dons pour les programmes définis par les adhérents en abondant par une subvention. Par exemple, nous avons fait un appel aux dons pour la restauration des tableaux de l'église communale (environ 3 000 € de dons et 8 000 € de subvention de la fondation du patrimoine) pour un montant de travaux de 26 996.50 € H.T. Le conseil municipal décide de reconduire l'adhésion à la fondation du patrimoine pour une cotisation annuelle 2020 qui s'élève à 75 €. (Inscription au Budget Primitif du budget communal à l'article 6281)

**13. Implantation du bureau de vote pour l'année 2021**

Il est recommandé qu'un bureau de vote ne comporte pas plus de 800 à 1 000 électeurs dans le souci de faciliter le déroulement des opérations de vote. Il appartient à monsieur le Maire de contrôler que cette préconisation est bien respectée. Elle est d'autant plus importante cette année dans la perspective du possible déroulement des élections régionales et départementales aux mêmes dates.

Par ailleurs, la crise sanitaire qui a marqué l'organisation des élections municipales a montré l'importance qui s'attache à la configuration des bureaux de vote.

Il faut un espace suffisant de sorte à éviter la promiscuité et permettent d'accueillir les électeurs dans de bonnes conditions notamment au moment du dépouillement, des espaces sanitaires, facilement accessibles, tant pour les membres des bureaux de vote que pour les électeurs.

Le conseil municipal décide que le bureau de vote pour 2021 se situera à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin.

**14. Remboursement de 750 € à un locataire suite à un sinistre avec le volet de son logement et sa voiture**

Suite à un sinistre du mois de janvier 2020 avec un locataire dont le volet de son logement est tombé sur sa voiture et l'a dégradé, le conseil municipal prend acte qu'il faut rembourser la franchise du contrat d'assurance communal. En effet les frais de dédommagement se sont élevés à 992.66 € et comme l'assurance a accepté de rembourser la somme de 242.66 €, la commune se doit de régler la franchise de 750 €.

**COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS A VENIR**

**Compte-rendu des commissions et autres réunions**

- commission voirie-urbanisme du 18/07/2020 :  
autres réunion le vendredi 28-08-2020 à 20h30 pour le fonctionnement de « l'espace a'capella »
- Commission Animation Patrimoine Associations « CAPA » le jeudi 13 août à 18h30
- commissions communautaires
- réunion de la commission des affaires scolaires le jeudi 30/07/2020 à 18h30 pour préparer la rentrée scolaire

**Prochaines réunions du conseil municipal :**

Mercredi 09-09-2020

Mercredi 07-10-2020

Mercredi 21-10-2020 soirée finances de 19h à 20h30 avec la présence de M. SCHMITT du cabinet JMS Consultants

**Séance levée à 23H30**

**Le maire : Xavier PROUTEAU**

